Commune de TELLIN

Province de Luxembourg
Arrondissement de Neufchâteau

Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 13 octobre 2026

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal – rue du Centre, 27 - 6927 RESTEIGNE, **le 13 octobre 2026 à 20 heure 00**.

Ordre du jour

Séance publique

Urbanisme - Logement

1. *LM - 2026 - 653.53 - Règlement communal visant l'organisation des camps de mouvements de jeunesse sur le territoire communal - approbation*
2. *LM - 2026 - 653.54 - Règlement relatif aux hébergements touristiques - Approbation*

Technique

3. *SC - 815 - Charte « Eclairage public » ORES ASSETS - Approbation*
4. *LC - 865 - Entretien extraordinaire de voiries 2026 - Approbation des conditions et du mode de passation.*

Finance - Comptabilité

5. *AY - 484.790 Règlement-redevance pour location de containers aux camps de vacances*
6. *AY - 484.883 Règlement redevance Chèques Commerces - Approbation*
7. *AY- 484.263 -Taxe sur les séjours - Règlement exercice 2027*
8. *AY - 484.562 Règlement-Taxe - Absence d'emplacement de parcage - Décision*

Tourisme-Culture

9. *OC - 565 - MCFA - Affiliation pour le Contrat programme 2025-2029*

Environnement

10. *CM - 138 - Sanctions administratives communales – Approbation de la convention unique de mise à disposition de fonctionnaires sanctionnateurs provinciaux - Accord*
11. *CM - 138 - Amendes administratives - Désignation des agents sanctionnateurs provinciaux - Accord*

Secrétariat

12. *MR-9.702 Intercommunale IMIO - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 08 décembre 2026.*

13. MR-185.5 Fabrique d'Eglise Lambert de Bure - Budget pour l'année 2027 - Tutelle d'approbation.
14. MR-580 PV anonymisé Collège de Police du 20/08/2026

Séance à huis clos

POINTS URGENTS,

Personnel

15. MB-397.2 Personnel enseignant - Mise en disponibilité pour cause de maladie

Fait à Tellin, le 6 octobre 2026

Par le Collège Communal,

La Directrice générale

LAMOTTE A.

Le Bourgmestre

CLARINVAL F.

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers. Ceux-ci sont consultables auprès de la DG (tél : 0495 / 20 25 10)